

NOTE DE DÉCRYPTAGE

RENTRÉE 2020

**DÉMASQUER
LES ENJEUX
DE LA RENTRÉE**

Août 2020

Lancé en 2015, VersLeHaut est le premier think tank dédié aux jeunes et à l'éducation. Hors du champ partisan, il contribue au débat public à travers des propositions impliquant des acteurs de terrain, des jeunes et des familles, des experts et des membres de la société civile.

Un regard sur ce qui marche

Créé à l'initiative de plusieurs acteurs engagés en faveur de la jeunesse, VersLeHaut s'attache particulièrement à valoriser les expériences de terrain réussies, en France, comme à l'étranger. VersLeHaut travaille de manière indépendante, dans un esprit de coopération et d'ouverture.

Dernières publications :

- « Éducation : comment éviter le *retour à l'anormal* ? » (mai 2020)
- « Vacances apprenantes : des ateliers éducatifs pour mieux lutter contre les inégalités » (mai 2020)
- « Coronavirus : et si on mobilisait la réserve de l'Éducation nationale pour limiter les dégâts éducatifs ? » (mai 2020)
- « Coronavirus : le défi éducatif » (mars 2020)
- « L'éducation, une affaire de maire » (février 2020)
- Jeunesse&Confiance : les résultats et enseignements du baromètre 2019
- « La transition pacifique » (juillet 2019)
- « Filles et garçons face au bac : ce n'est pas (forcément) ce que vous croyez » (juin 2019)
- « Européennes 2019 : où sont les jeunes ? » (mai 2019)
- « Décryptage du projet de loi Banquer » (avril 2019)
- « Les 10 grandes tendances de la famille en France » (mars 2019)
- « Les Français et l'école : ce qu'ils pensent, ce qu'ils en attendent » (février 2019)
- « En finir avec les violences éducatives ordinaires : la loi anti-fessée ne suffira pas » (novembre 2018)
- « École : à la recherche d'un nouveau souffle » (novembre 2018)
- « Le point sur la mise en œuvre des réformes pour l'école » (septembre 2018)
- « Ce que les pays du Sud peuvent nous apprendre en matière éducative » (juin 2018)
- « Manifeste pour la responsabilité éducative des entreprises » (juin 2018)
- « Service national universel : pour une dynamique globale » (avril 2018)
- « Contre les fake news, l'éducation plus efficace que la censure » (avril 2018)
- « Ils ne dorment pas assez ! 5 Propositions pour l'éducation au sommeil » (mars 2018)
- « Les jeunes face à la tentation de la « radicalisation ». Que faire ? » (janvier 2018)
- « Égalité femmes / hommes : pour une éducation à la relation » (décembre 2017)
- « Tous éducateurs ! Et vous ? Pour une société éducatrice », Bayard Editions (octobre 2017)
- « Et si les parents devenaient les premiers acteurs de la lutte contre la pauvreté » (octobre 2017)
- « Quelle responsabilité éducative pour les entreprises ? » (septembre 2017)
- « Accueil, besoins & espoirs des mineurs non accompagnés en Europe » (septembre 2017)
- « À l'école de la confiance, quelle place pour les parents ? » (août 2017)
- « Soutenir les familles, le meilleur investissement social » (juin 2017)
- « Le BAC : quels enjeux derrière la réforme ? » (juin 2017)
- « Les chantiers éducatifs du quinquennat » (mai 2017)

Toutes les publications de VersLeHaut sont en libre accès sur www.verslehaut.org

Sommaire

<i>Introduction</i>	<i>p. 5</i>
<i>Les chantiers</i>	<i>p. 7</i>
<ul style="list-style-type: none">- <i>Le dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et REP + pour arriver à des effectifs de 12 élèves par classe</i>- <i>La réforme des rythmes scolaires</i>- <i>La réforme du baccalauréat et des enseignements</i>- <i>L'autonomie des établissements scolaires</i>- <i>Les évaluations nationales en CP, CE1 et 2^{de}</i>- <i>La revalorisation du statut et de la fonction d'enseignant</i>- <i>La mobilisation des jeunes en service civique pour améliorer la maîtrise du langage en maternelle</i>- <i>La réforme du collège</i>- <i>L'accompagnement personnalisé des élèves : accompagnement aux devoirs et stages de réussite</i>- <i>Le redoublement</i>- <i>L'interdiction du portable dans les enceintes des écoles et des collèges</i>- <i>L'école obligatoire dès 3 ans</i>- <i>La formation obligatoire de 16 à 18 ans</i>- <i>Les cantines à 1 euro et les petits-déjeuners gratuits</i>- <i>La revalorisation de la voie professionnelle</i>- <i>Les internats</i>- <i>L'école inclusive</i>- <i>La lutte contre les violences scolaires</i>- <i>Les directeurs d'école</i>- <i>Le service national universel</i>- <i>Les vacances apprenantes</i>	
<i>Conclusion</i>	<i>p. 19</i>

Introduction

Comment réussir cette rentrée 2020 post-confinement ?

Cette rentrée marque le retour d'enfants qui ont eu un lien plus ou moins distendu avec l'école depuis des mois, certains n'y ont pas remis les pieds depuis le mois de mars, et chacun a reçu un enseignement différent, au gré de ses capacités des connexions, de ses conditions familiales, de sa motivation...

Le confinement a joué un rôle de révélateur ou d'accélérateur de grandes tendances qui existaient déjà. Quatre d'entre elles ont pris une acuité particulière au cours de cette période. Ce sont à elles que nous allons devoir faire face à la rentrée :

- > **Le décrochage d'une partie des jeunes et des enfants, touchés par des inégalités, des violences et une pauvreté encore plus aiguës ;**
- > **La nécessité de réinventer la relation éducative, notamment à l'école ;**
- > **Le rôle incontournable des familles au cœur de l'éducation ;**
- > **La transformation des conditions de l'éducation par le numérique, un outil à apprivoiser pour le mettre vraiment au service des jeunes générations.**

Ces grands défis de l'école post-confinement sont déterminants. Ils sont présentés dans le rapport publié par VersLeHaut en mai dernier : « Éducation, comment éviter le retour à l'anormal ? » L'enjeu est clé : sera-t-on capable de tirer des enseignements de ce qui s'est passé pour transformer l'école, ou bien repartons-nous sur les mêmes bases (avec les difficultés sanitaires en plus), comme si le confinement n'avait été qu'une parenthèse ?

Les mesures sanitaires vont compliquer à chaque niveau la reprise du cours normal des choses. Bien des enseignants s'inquiètent des possibilités de faire cours avec un masque, et d'imposer une discipline de distanciation sociale qui semble à certains contradictoire avec la transmission, l'échange et le vivre-ensemble, éléments indispensables à un enseignement de qualité.



Les mesures sanitaires préconisées :

- Port du masque obligatoire pour tous les professeurs à partir du CP. Ils peuvent exceptionnellement le retirer en maintenant une distance de 2m. Pour ceux de maternelle, c'est seulement recommandé.
- Port du masque obligatoire dans les espaces clos pour tous les élèves à partir de la 6e (même si la distance est supérieure à 1m). La gratuité n'est pas envisagée.
- Obligation de respecter 1m de distance à la cantine, plusieurs solutions sont envisagées
- Lavage systématique des mains plusieurs fois par jour
- Limitation du brassage des élèves, qui fait l'objet de recommandations
- Désinfection quotidienne de tous les locaux


Des mesures localisées pourraient être mises en place dans les zones de circulation active du virus : par exemple, des fermetures d'école pourraient être envisagées au cas par cas.

Pourtant les écoles vont ré-ouvrir, et les chantiers de l'Éducation nationale vont reprendre. C'est l'occasion pour VersLeHaut, le think tank dédié aux jeunes et à l'éducation, de faire **un point d'étape sur les grandes réformes du quinquennat, à travers sa note de décryptage de rentrée.**


L'année 2020-2021 verra les premiers « nouveaux bacheliers », et le déploiement de nouvelles mesures initiées en 2019 telles que le plan de lutte contre le harcèlement, le développement des internats d'excellence, l'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans. Certains chantiers plus entamés continueront à se déployer, tels que le dédoublement des classes qui se portera maintenant sur les Grandes Sections, des avancées significatives de l'inclusion des élèves en situation de handicap. Les conditions de travail des directeurs d'école seront certainement au programme. Qu'en sera-t-il de chantiers aussi cruciaux que celui de la revalorisation des métiers de l'éducation, ou de l'autonomie plus grande pour les acteurs de terrain.

Les enjeux sont nombreux, majorés par le confinement, complexifiés par les mesures sociales. Il ne faudrait pas que l'éducation passe au second plan ! C'est au contraire en misant sur les nouvelles générations qu'on pourra mieux sortir de la crise.

Les chantiers



	État d'avancement de la mesure	Bilan et analyse de VersLeHaut
Dédoubler les classes de CP et CE1 en REP et REP + pour arriver à des effectifs de 12 élèves/classe	<p> Accompli</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2017 : 2 200 classes de CP en Rep+, soit 60 000 élèves concernés. - Rentrée 2018 : 3 200 classes de CP en Rep, 1 500 classes de CE1 en Rep+, soit près de 190 000 élèves en classes dédoublées -Rentrée 2019 : 700 classes de CE1 en Rep+ et 3 200 classes de CE1 en Rep soit près de 300 000 élèves - 20 % d'une classe d'âge) - A la rentrée 2020, ce sont les classes de grande section de maternelle de REP et REP+ qui seront dédoublées avec la création de 6000 classes supplémentaires. (150000 enfants concernés) <p>Ces classes ont des effectifs de 13 élèves, contre 23 en moyenne hors éducation prioritaire.</p> <p>Conformément à l'engagement présidentiel, il est prévu la création de 3 000 à 5 000 classes supplémentaires afin de plafonner les classes à 24 élèves sur tout le territoire en grande section, CP et CE1 (38 % des classes concernées sont en sureffectif)</p>	<p>Les résultats des évaluations nationales auprès des élèves de CP/CE1 ont montré certaines améliorations (la part des élèves de CE1 en éducation prioritaire ayant un niveau de maîtrise insuffisant en lecture à voix haute a baissé de 3 points, de 41% en 2018 à 39% en 2019.) mais assez modeste au regard des efforts déployés.</p> <p>Le ministère notait que l'amélioration en CP était ralentie par la coupure des vacances en CE1. On peut craindre l'impact du long confinement du printemps dernier...</p> <p>Pour être pleinement efficace, le dédoublement des classes doit s'accompagner d'une transformation en profondeur des pratiques pédagogiques. Le chemin est encore long même si, selon une enquête de la DEPP¹ portant sur les 2 premières années, les pratiques en classe dédoublée favorisent la différenciation pédagogique. Elles sont plus orientées vers le soutien de l'élève et la stimulation cognitive. Les enseignants expriment aussi un sentiment d'efficacité personnelle supérieur.</p>
Laisser à chaque commune la libre appréciation de la réforme des rythmes scolaires	<p> Accompli</p> <p>Près d'1 commune sur 2 était déjà revenue à la semaine de 4 jours lors de la rentrée 2017. A la rentrée 2018, 87 % des communes y étaient revenues. Le mouvement se poursuit</p>	<p>Cette mesure, demandée par une partie du monde enseignant et surtout par les collectivités locales qui n'avaient pas apprécié la mise en œuvre coûteuse de la semaine de 4,5 jours/semaine, répond davantage à un enjeu politique et</p>



¹ MENJ-DEPP, note d'information n° 20.15, avril 2020



	<p>partout en France, la semaine de 4,5 jours devient l'exception.</p> <p>Les ministères de la Culture, de l'Éducation nationale et des Sports ont lancé conjointement le « Plan mercredi » en juin 2018, destiné à assurer une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires. Selon l'Association des maires de France, le bilan du « Plan Mercredi » est mitigé car « compliqué administrativement ».</p> <p>En sortie de confinement, les activités 2S2C (Sport/Santé/Culture/Civisme) ont été conçues pour diminuer les effectifs en classe en proposant des activités artistiques et culturelles aux heures de cours. Il pourrait devenir l'horizon des temps périscolaires cette année. Les 2S2C ont été mis en place de façon très disparate selon les communes.</p>	<p>budgétaire qu'à une réflexion éducative.</p> <p>Ce retour à la semaine de 4 jours laisse ouvert le chantier des rythmes scolaires, alors qu'en comparaison avec d'autres pays, l'année scolaire française concentre beaucoup d'heures de cours sur peu de jours travaillés.</p>
<p>Réformer le bac et le lycée</p>	<p> En cours</p> <p>L'année passée devait être l'année test pour le nouveau lycée :</p> <p>Pour les élèves qui sont entrés en premier en septembre 2019 : La Covid a bouleversé la donne. Cette année est donc particulièrement décisive. la fin des séries S, ES, L remplacées par des spécialités plus diverses. La réforme du bac, avec « un grand oral en terminale 40% de contrôle continu.</p> <p>La Covid a brouillé les cartes, avec la suppression des épreuves terminales du BAC et la prime donnée au contrôle continu.</p> <p>Des premiers aménagements ont déjà été annoncés par le ministère, en reprenant en partie les remarques du comité de suivi de la réforme.</p>	<p>C'est l'un des enjeux majeurs de cette rentrée.</p> <p>Les séries induisaient un classement « de facto », la filière S apparaissant comme une série d'excellence, au détriment des autres. Le choix des spécialités a d'ores et déjà conduit à une plus grande diversité, en rebattant les cartes, même si les élèves ont eu tendance à reproduire dans leur choix les séries d'antan.</p> <p>Véritable rituel, le baccalauréat ne satisfaisait personne entièrement et sa réforme était souhaitée par beaucoup d'acteurs de l'éducation. L'évolution vers le contrôle continu a été particulièrement forte l'année passée avec la suppression des épreuves terminales du bac, pour des raisons sanitaires. Cela donne du grain à moudre à ceux qui plaident pour un passage à un bac 100% contrôle continu.</p>



	<p>Les épreuves dites E3C², sont désormais nommées "évaluations communes" (EC). Ce sont des devoirs communs réalisés dans le cadre des heures de classe, qui compteront pour 30% de la note finale du bac.</p>	<p>Par ailleurs, les évolutions du lycée posent de véritables défis sur le terrain, notamment en matière d'emploi du temps.</p> <p>Certains observateurs s'inquiètent que ce « nouveau bac » et cette nouvelle organisation du lycée creusent les inégalités sociales en favorisant les élèves issus des milieux les plus aisés : le contrôle continu introduirait des disparités entre établissements et l'oral donnerait « de facto » une prime aux candidats les plus à l'aise avec la langue. Tandis que les lycéens de centre-ville auraient plus de marge de manœuvre dans le choix des spécialités.</p>
<p>Donner aux établissements scolaires une plus grande autonomie</p>	<p> Au point mort</p> <p>Pendant la campagne, Emmanuel Macron a promis aux chefs d'établissement et à leurs équipes davantage de liberté dans l'élaboration de leur projet pédagogique, tout en prévoyant une plus grande liberté de recrutement pour les établissements en zone prioritaire.</p> <p>Pour l'instant, le gouvernement ne semble pas faire de ce chantier une priorité.</p>	<p>En 2019, un rapport de l'OCDE, publié à partir des résultats de l'enquête PISA, montrait qu'une plus grande autonomie de recrutement des enseignants dans les établissements était un levier efficace dans la lutte contre les inégalités (plus performant qu'une petite réduction d'effectifs dans les classes).</p> <p>La loi pour l'école de la confiance, adoptée en juillet 2019, en donnant un cadre plus large aux expérimentations et en prévoyant une nouvelle évaluation des établissements, avance – très prudemment – vers une plus grande autonomie.</p> <p>Pour VersLeHaut, il s'agit d'un chantier à ouvrir plus largement, notamment pour lutter contre les difficultés de recrutement et de fidélisation des enseignants qualifiés, particulièrement dans les établissements de Rep/Rep+.</p> <p>La crise de la Covid a montré que bien souvent, c'est au niveau des établissements qu'on pouvait</p>

² épreuves communes de contrôle continu

		<p>prendre les meilleures décisions, en s'adaptant aux réalités locales, quand les décisions prises depuis Paris semblaient parfois en décalage avec le terrain.</p>
<p>Mettre en place des évaluations nationales en CP, CE1 et 2^{de}</p>	<p> Accompli</p> <p>3 évaluations nationales ont été généralisées à la rentrée 2018, en CP, CE1 et en 2^{de}.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En CP : 2 évaluations nationales en février et en septembre. - En CE1 : une seule en septembre. - En 2^{de} : un «test de positionnement » dès la rentrée <p>Cette année, une évaluation aura aussi lieu en 6^{ème}, afin de mesurer l'impact du confinement sur les acquis des élèves en lecture (test de fluence). Des outils de positionnement sont également proposés pour les autres niveaux, sans remontées nationales obligatoires.</p>	<p>Ces évaluations doivent permettre de proposer des moyens humains et matériels adaptés pour remédier aux difficultés qui seront repérées, à condition d'avoir une approche intelligente, qui ne se limite pas à la distribution de bons ou de mauvais points.</p> <p>Elles sont cependant décriées par une partie des enseignants qui les jugent inutiles, facteurs de stress ou peu exploitables.</p>
<p>Revaloriser le statut et la fonction d'enseignant</p>	<p> En cours</p> <p>Jean-Michel Blanquer a annoncé le 30 août le lancement d'un « Grenelle des enseignants », associant le ministère et les syndicats Au programme : des revalorisations salariales mais aussi des discussions sur le mode de travail des enseignants..</p> <p>Des annonces de revalorisations substantielles notamment pour les jeunes enseignants avaient été annoncées (une hausse de 100 euros mensuels a été annoncée par le ministre pour 2021, dans une enveloppe de 500 millions d'euros). Le projet de budget pour 2021 prévoit plutôt à ce stade une enveloppe entre 350 et 400 millions d'euros. Les arbitrages sont en cours. L'enveloppe permettrait également de financer une prime d'équipe informatique.</p>	<p>VersLeHaut rappelle que les réformes éducatives n'auront aucun impact si l'on n'est pas capable d'attirer, de former et de fidéliser les meilleurs talents au service de l'éducation.</p> <p>La crise des vocations éducatives menace, alors que les concours de l'enseignement ne permettent pas de couvrir tous les postes, notamment dans le 1^{er} degré et dans certaines disciplines.</p> <p>La plupart des pays forment simultanément les futurs enseignants sur le volet disciplinaire et sur le volet pédagogique alors que la France reste très marquée par une approche successive (d'abord la formation disciplinaire, ensuite la formation pédagogique).</p>

	<p>Une partie de ces revalorisations devant être articulée avec les pertes liées à la réforme des retraites, l'incertitude sur la mise en œuvre de la réforme cumulée à la crise sanitaire et sociale liée à la COVID pourraient remettre en cause ces promesses.</p> <p>Sur la formation des enseignants, la loi pour l'école de la confiance a instauré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des dispositifs de « préprofessionnalisation » des étudiants se destinant à l'enseignement (les étudiants pourront progressivement prendre en charge des classes), - la création d'Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) venant se substituer aux actuelles Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ÉSPÉ) et - le déplacement du concours, actuellement en fin de master 1, vers la fin du master 2. <p>La formation continue devient obligatoire pour tous les enseignants, à raison de 5 journées hors temps scolaire par an.</p>	<p>Même limitée, cette possibilité de se former au contact des élèves, en parallèle des savoirs théoriques est plutôt une bonne nouvelle.</p> <p>L'idée du Grenelle des enseignants est séduisante, mais pourquoi se limiter à une concertation avec les syndicats ? Il faudrait y associer l'ensemble de la société civile. L'attractivité des métiers de l'enseignement concerne tout le corps social.</p>
<p>Mobiliser des jeunes en service civique pour améliorer la maîtrise du langage en maternelle</p>	<p> En cours</p> <p>De plus en plus de volontaires effectuent des missions de service civique au sein d'établissements scolaires. Les volontaires contribuent notamment au dispositif « Devoirs faits ».</p> <p>Pour la rentrée 2020, 100 000 places sont débloquées dans le cadre du plan jeune, passant de 140 000 à 240 000 volontaires. Parmi eux, 32% ont mené une mission d'éducation e, 2019.</p>	<p>Contrairement au Service National Universel, Emmanuel Macron et son gouvernement se sont peu penchés sur le contenu des missions du Service Civique. Cette annonce de campagne en faveur d'une meilleure maîtrise du langage chez les plus jeunes, était pourtant intéressante dans la perspective d'une plus grande égalité des chances, sachant combien les écarts chez les enfants de 3 ans, dans la maîtrise du langage, sont déterminants pour la suite du parcours scolaire...</p>
<p>Revenir sur la réforme du collège</p>	<p> Accompli</p>	<p>Même si elle n'a pas été à proprement abolie, la réforme du</p>

	<p>Depuis la rentrée 2018, date de publication d'un décret du ministère permettant l'assouplissement de la réforme du collège de 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les collèges sont autorisés à restaurer les classes bilingues - les options latins et grecs sont remises au goût du jour. 	<p>collège de 2016 n'aura pas fait long feu.</p> <p>Mauvaise nouvelle pour les partisans de la continuité des réformes éducatives, ce retour en arrière était apparu comme un geste d'apaisement, alors que cette réforme avait fait l'objet de vives polémiques.</p>
<p>Mettre en place un accompagnement personnalisé des élèves : accompagnement aux devoirs et stages de réussites</p>	<p> En cours</p> <p>Depuis 2017, le programme « Devoirs faits » est proposé aux collégiens. Il s'agit de proposer aux élèves qui le souhaitent un accompagnement aux devoirs après la classe, depuis la rentrée 2017.</p> <p>Le déploiement doit se poursuivre sur la rentrée 2020. La circulaire de rentrée prévoit ainsi de renforcer l'accompagnement personnalisé et l'aide aux devoirs. 130 000 heures d'assistants d'éducation doivent permettre d'accompagner cet effort d'ici le mois de décembre.</p> <p>Les départements ultramarins notamment ont pu en bénéficier. Sont mobilisés des enseignants volontaires rémunérés en heures supplémentaires, des surveillants, des bénévoles...</p> <p>Le dispositif « vacances apprenantes » a élargi la possibilité de stages gratuits pendant les vacances scolaires, sur la base du volontariat, ont aussi été proposés aux élèves du CP au CM2, au moins dans les établissements d'éducation prioritaire dès 2017.</p>	<p>La nette priorité donnée au primaire est une bonne nouvelle. Par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE, la France dépense 37 % de plus par élève au lycée et 15 % de moins au primaire.</p> <p>En 2019, 755 000 élèves ont pu en bénéficier du dispositif. Cependant, selon les remontées de terrain, le dispositif est inégalement mis en œuvre selon les collèges : seuls 20 % des collégiens ont pu bénéficier de la mesure.</p>
<p>Autoriser à nouveau le redoublement</p>	<p> Accompli</p> <p>Le redoublement, même s'il doit rester « exceptionnel », selon les mots du ministre, est une procédure à nouveau autorisée depuis un décret entré en vigueur en février 2017.</p>	<p>Le ministre qui revendiquait une « inflexion importante » sur la possibilité de redoubler reste, en réalité, dans la lignée de la loi de refondation de l'école de 2013.</p>

	<p>L'élève peut désormais redoubler, mais toujours à plusieurs conditions : une seule fois, sur proposition des professeurs, la décision finale revenant aux parents.</p>	
<p>Interdire le portable dans les enceintes des écoles et des collèges</p>	<p> Accompli</p> <p>Une loi en faveur de l'interdiction totale ou partielle du téléphone portable (ainsi que des tablettes, montres connectées...) dans les enceintes des écoles et des collèges dès la rentrée 2018, a été adoptée en juillet 2018 par les députés.</p> <p>Des exceptions sont toutefois accordées « pour des usages pédagogiques », laissés à l'appréciation de chaque établissement dans son règlement intérieur, ou pour les enfants handicapés.</p>	<p>Depuis 2010, le code de l'éducation instaurait déjà cette interdiction pour les élèves « d'utiliser un téléphone mobile dans les écoles maternelles, élémentaires et les collèges ». Mais jusque-là, l'interdiction était difficile à mettre en œuvre.</p> <p>A droite, comme à gauche, on a qualifié cette mesure « d'opération de communication qui ne va rien changer ».</p> <p>Dans les faits, l'interdiction semble avoir été bien reçue par les équipes éducatives et les familles.</p>
<p>Rendre l'école obligatoire dès 3 ans</p>	<p> Accompli</p> <p>L'âge de la scolarité obligatoire a été abaissé de 6 à 3 ans à la rentrée 2019.</p> <p>25 000 enfants supplémentaires étaient concernés en septembre 2019. Et 800 postes devaient être créés en maternelle.</p>	<p>Aujourd'hui, 96,7 % des enfants sont déjà scolarisés à 3 ans. La loi vise la scolarisation d'une petite minorité d'enfants (26 000) qui risquent de souffrir d'inégalités durables, notamment du fait d'un retard dans l'apprentissage de la langue.</p> <p>De nombreuses disparités existent sur le territoire, le taux étant par exemple de plus de 93 % à Paris et de moins de 70 % (faute de places) à Mayotte et en Guyane.</p> <p>La loi vise aussi l'assiduité des plus jeunes puisque l'aménagement du temps de présence l'après-midi, sur demande des parents, est décidé par l'inspecteur, après avis du directeur et de l'équipe enseignante.</p>

Rendre obligatoire la formation de 16 à 18 ans

NOUVEAUTE
RENTREE 2020



En cours

Cette nouvelle obligation entre en application à la rentrée scolaire 2020.

Cette mesure, issue du « Plan Pauvreté » prévoit que les jeunes "décrocheurs" du système scolaire âgés de 16 à 18 ans se verront systématiquement proposer soit un emploi, soit un parcours d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle, soit une prolongation des études dans un parcours scolaire, soit un apprentissage, soit un service civique...

Une mission, confiée à Sylvie Charrière, députée de Seine-Saint-Denis, et Patrick Roger, conseiller municipal de Strasbourg, a permis de définir les contours de cette obligation, qui donne un rôle clé de coordination aux missions locales.

Attention : confiée aux missions locales, l'obligation de formation ne doit pas entraîner un allongement de la scolarité obligatoire. Il s'agit de trouver pour chaque jeune une solution adaptée à sa situation et à ses besoins, et non pas de « l'enfermer dans un moule. »

Mettre en place des cantines à 1 euro et petits déjeuners gratuits



En cours



Présentée dans la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et lancée en avril 2019, la « cantine à 1 euro » a pour objectif de garantir aux familles en difficulté des repas équilibrés pour leurs enfants en milieu scolaire. Les communes qui s'engagent recevront une aide de l'État de 2 euros par repas. Cela concerne jusqu'à 10 000 communes, avec l'accent étant mis sur les plus défavorisées.


En 2019, 10 000 élèves ont pu bénéficier de petits-déjeuners gratuits. Le dispositif est renforcé en 2020 pour offrir 200 000 petits-déjeuners)

De même, 8 000 élèves du primaire ont pu obtenir la cantine à 1 euro, soit 220 000 repas. L'objectif est de passer à 40 000 en 2020, en élargissant le dispositif aux enfants de maternelle.

Plus d'un enfant sur 10 (13 %), scolarisés en réseau d'éducation prioritaire (Rep et Rep+), arrivent à l'école sans avoir déjeuné.

Six millions d'euros ont été mobilisés pour cette mesure en 2019 et le montant devrait être doublé pour 2020. Pourtant, l'Association des Maires de France dénonce un effet d'annonce, la grande majorité des communes pratiquant déjà une tarification sociale. L'AMF alerte sur le manque de moyens des communes pour payer la différence, notamment les petites communes rurales.

<p>Revaloriser la voie professionnelle</p>	<p> En cours</p> <p>A la suite du rapport sur la réforme du lycée professionnel remis en février 2018 par la députée Céline Calvez et le chef étoilé Régis Marcon, certaines mesures ont été introduites dès la rentrée 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création de campus professionnels (en février 2020, on comptait déjà 23 campus d'excellence labellisés) ; - des formations plus claires - une spécialisation seulement en première - une durée du CAP modulable en 1, 2 ou 3 ans en fonction des besoins de l'élève. <p>En outre, depuis mai 2018, les lycées professionnels doivent s'intégrer dans un réseau pour faciliter la complémentarité sur le territoire, tout en offrant un meilleur choix aux élèves.</p>	<p>La réforme du lycée professionnel, en parallèle de la réforme de l'apprentissage et de celle du lycée général, doit conduire à une nouvelle perception des filières professionnelles.</p> <p>Mais cette transformation ne peut pas venir que du monde de l'éducation. Elle implique en premier lieu les entreprises, qui doivent s'engager davantage en faveur de l'éducation et de la formation continue, dans le cadre de la « responsabilité éducative des entreprises ».</p>
<p>Relancer les internats</p>	<p> En cours</p> <p>En juillet 2019, Jean-Michel Blanquer a dévoilé son plan pour « l'internat du XXI^e siècle » dans lequel il entend créer ou rénover 240 internats sur l'ensemble du territoire d'ici 2022, avec notamment une possibilité de labellisation (résidences à thèmes, internats d'excellence, internats des campus pro...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100 internats seront déployés en zones rurales et de montagne. - 100 internats d'excellence seront mis en place dans les quartiers prioritaires. - 40 internats seront développés dans les campus professionnels <p>Un délégué ministériel avait été nommé (Benoît Delaunay, également recteur de l'Académie de Toulouse) mais il vient de rejoindre le cabinet du Premier ministre.</p> <p>Un appel à projets a été lancé auprès des collectivités locales.</p>	<p>Perçu par le gouvernement comme un levier de justice sociale et de dynamisme pour les territoires ruraux, cette mesure nécessite un investissement réel.</p> <p>Au-delà de la question de l'hébergement, c'est l'encadrement éducatif des internes qui est primordial, ainsi que la capacité à créer du lien entre les enseignants et les éducateurs, pour garantir aux jeunes concernés une véritable continuité éducative.</p>

	<p>13 000 élèves supplémentaires devraient ainsi être pris en charge à terme.</p>	
<p>Mettre en place une école plus inclusive</p>	<p> En cours</p> <p>Jean-Michel Blanquer et Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, en charge des Personnes handicapées, se sont donnés pour objectif de construire un grand service public de l'École inclusive dès la rentrée 2019 (qui devrait s'étendre jusqu'en 2022) visant notamment un meilleur accompagnement des familles, et l'organisation des services autour de l'élève en pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL).</p> <p>En 2019, les PIAL ont concerné la moitié des collèges. En 2020, ce seront 2/3 des collèges qui en bénéficieront.</p> <p>Pour la rentrée 2020, 350 nouvelles UliS ouvrent dans les écoles et établissements scolaires : 85 UliS en école, 205 UliS en collège et 60 UliS en lycée.</p> <p>A la rentrée, ouverture également de 70 nouvelles unités d'enseignement « autisme ».</p> <p>L'accent sera également mis sur l'amélioration de la formation et des conditions de travail des accompagnants et la création de la plateforme « Cap École inclusive ».</p> <p>80 000 emplois devraient être pérennisés. 8000 nouveaux postes d'accompagnants sont créés pour la rentrée 2020.</p>	<p>Parmi les enfants en situation de handicap scolarisés en France, 340 000 le sont à l'école (2,7% de l'effectif scolaire), et 80 000 en institution spécialisée.</p> <p>Depuis 2017, 60 000 enfants supplémentaires ont été scolarisés.</p> <p>Dans leur grande majorité, ni les classes, ni les professeurs n'étaient préparés à les accueillir. Cette réforme pourrait faire évoluer les choses.</p>

Lutter contre les violences scolaires



En cours

Annoncé fin août 2019, le plan interministériel contre les violences à l'école est en déploiement.

Parmi les mesures prises : la mise en place d'un référent violence dans chaque académie, la diversification des sanctions, la prise en charge des quelque 1 500 élèves « hautement perturbateurs » qui seront placés en « classe relai » et une présence renforcée des forces de l'ordre à proximité des établissements dans les quartiers de reconquête républicaine.

Pour l'année 2019-2020, les établissements ont lancé le plan de prévention et de lutte contre le harcèlement entre élèves, multi-dimensionnel.

Pour l'école primaire une formation des enseignants en 10h a été expérimentée en 2019 dans 20 établissements sur tout le territoire. L'année 2020 devrait voir l'action se déployer.

700 000 élèves sont victimes de harcèlement scolaire. Si le harcèlement classique a un peu diminué, le cyber-harcèlement lui est en croissance préoccupante : 9 % des collégiens en ont souffert en 2018, contre 4,5 % en 2015.

Par ailleurs, 17 % des enseignants déclaraient avoir été victimes de comportements hostiles de manière répétée au cours de l'année scolaire 2012-2013. Il semble donc vital de reconsidérer l'attention que portée aux enseignants.

Cette réforme va dans le bon sens, mais pour VersLeHaut il est indispensable d'aller plus loin et de reconstruire une alliance éducative beaucoup plus forte au sein de l'établissement, en impliquant tous les adultes mais aussi les jeunes.

Répondre aux besoins des directeurs d'école

**NOUVEAUTE
CHANTIER
POUR 2021**



En cours

Suite à une vaste enquête menée par le ministère de l'Éducation nationale auprès des directeurs d'école l'hiver dernier, les sénateurs Max Brisson et Françoise Laborde ont présenté en juin les conclusions du rapport d'information sur la situation des directeurs d'école. Leurs préconisations sont centrées autour de 4 besoins prioritaires : un besoin de cadre administratif, de temps, de formation et de redéfinition des tâches.

Une proposition de loi a été votée en première lecture par l'Assemblée Nationale en juin. Elle prévoit une aide administrative renforcée, 2 jours annuels de formation et surtout l'autonomie dans la programmation

94% des directeurs d'école cumulent direction et enseignement

Notons qu'un directeur de 15 classes n'a aujourd'hui aucune aide administrative (tandis que ses homologues des collèges en ont deux, en plus du conseiller principal d'éducation).

Sa prime pour compenser ses responsabilités supplémentaires se situe entre 200 et 400€ bruts.

	<p>des 108 heures d'obligation de service.</p> <p>Le principe de ne pas être le supérieur hiérarchique de leurs collègues est réaffirmé.</p> <p>Une prime de 450€ leur a été annoncée par le ministre le 26 aout.</p>	
<p>Développer le Service National Universel</p> <p>NOUVEAUTE RENTREE 2020</p>	<p> En cours</p> <p>Le déploiement du service national universel dans la totalité des départements de France est annoncé pour 2021, 25 000 volontaires sont attendus.</p>	
<p>Déployer les vacances apprenantes</p> <p>NOUVEAUTE RENTREE 2020</p>	<p> Accompli</p> <p>Destiné à limiter l'impact scolaire du confinement sur les populations les plus fragiles, les vacances apprenantes visaient à accompagner 1 million d'enfants. Cet objectif a été atteint selon le ministère.</p>	<p>Les périodes de vacances longues sont - déjà en temps normal - un temps de creusement des inégalités. Pour certains élèves les plus défavorisés ou parlant une autre langue à la maison, l'impact peut aller jusqu'à 3 à 4 mois s'agissant de la maîtrise du langage.</p> <p>Le confinement a fait disparaître de la circulation une partie des élèves, jusqu'à 60% dans certains établissements.</p>

Conclusion : l'année d'une mobilisation générale pour l'éducation !

Déployé sur toute la surface de la planète, le confinement a eu pour objectif de limiter la diffusion de la maladie pour éviter les cas graves. Notre humanité a été capable de se mobiliser, et d'engager des frais massifs pour protéger la santé des plus fragiles d'entre nous, en particulier nos anciens. Les générations ont été solidaires, de façon collective mais aussi individuellement : les services rendus aux uns et aux autres ont fait de cette période troublée un moment de partage particulier pour beaucoup.

Les jeunes ont payé un prix très lourd – on a notamment mis au second plan leur droit à l'éducation, et ils seront également les plus touchés par la remontée du chômage -, alors qu'ils étaient moins touchés par la maladie. On a pu voir que nos destins, aux différents âges de la vie, sont articulés les uns aux autres. La génération montante a besoin aussi du soutien des plus âgés pour prendre son élan. Nous devons collectivement remettre l'éducation au cœur de nos priorités.

C'est tout l'objectif de la démarche de **VersLeHaut, qui a lancé, depuis novembre 2019 une mobilisation générale : les États Généraux de l'Éducation**³. A travers cette démarche inédite et transversale, la société civile se mobilise sur 7 grands défis éducatifs pour co-construire des propositions concrètes, en associant l'ensemble des parties prenantes : enseignants et éducateurs, parents et jeunes, acteurs associatifs, entreprises et représentants du corps social. Cette démarche aboutira à la publication d'un livre blanc de « l'éducation que nous voulons » qui sera remis aux pouvoirs publics en 2021 et au texte d'une « Constitution Éducative pour la France » qui sera proposé aux pouvoirs publics.

Il est temps de sortir des carcans idéologiques, des pesanteurs institutionnelles, du poids des habitudes pour relancer tous ensemble un pacte éducatif, associant largement les forces vives de notre pays !

³ Pour plus d'informations sur les États Généraux de l'Éducation, rendez-vous sur www.etatsgeneraux-education.fr

Retrouvez toutes les publications de VersLeHaut sur www.verslehaut.org



Le think tank dédié aux jeunes et à l'éducation
contact@verslehaut.org
21, rue de la Vanne - 92120 Montrouge - tel : 01 74 31 62 60
www.verslehaut.org

